

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Dans le cadre de l'aménagement d'un parc de stationnement public à destination des équipements sportifs et sociaux de la ville de Chassieu, il a été convenu que ladite ville céderait à titre gratuit, à la Communauté urbaine, la parcelle de terrain de 4756 mètres carrés dont elle est propriétaire, située 44, rue Oreste Zénézini à Chassieu et cadastrée sous le numéro 44 de la section BP.

Les travaux de réalisation de ce parc de stationnement sont estimés à la somme de 1 750 000 F TTC ;

**B - Propose de délibérer comme suit :**

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le dossier sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** de 1 750 000 F résultant des travaux et les frais notariés évalués à 17 400 F seront prélevés respectivement sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 2000 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 034 et compte 211 200 - fonction 822 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,